



Tir concours bat aide cdmt 21

Le classement du bataillon comporte une seule catégorie.

Ce règlement se divise en deux parties ; Classement individuel & classement par compagnie.

Aucune bonification n'est accordée aux JJ, J, V et SV.

Article 1

Tous les soldats astreints au bataillon d'aide au commandement 21 sont acceptés dans le concours.

Article 2

Chaque commandant de compagnie envoie dix sdt participer pour sa compagnie. Aucune modification dans la nomination des groupes n'est acceptée dès le départ du premier coup.

La compagnie est libre d'organiser une sélection au préalable à son sein.

Article 3

Programme de tir ; A5 : CE3, CPC5 (3min)

B4 : CE2, CPC5 (3min), FV2 (30sec), FV3 (30sec), FV5 (60sec)

Le tir est commandé et chronométré.

Position couchée.

Article 4

Les armes acceptées : toute arme d'ordonnance 300m soit ; FASS 57 & FASS 90 (Msqt exclu).

Article 5

La séance de tir est planifiée et dirigée par l'état major dans un stand unique et dans un laps de temps déterminé.

Article 6

Le classement individuel se fait au total des vingt coups de la passe (max. 85). En cas d'égalité, appui par l'âge le plus élevé (date de naissance).

Article 7

Le classement par compagnie se fait à la moyenne des dix résultats de chaque groupe. En cas d'égalité, appui par le meilleur résultat.

Article 8

Selon le résultat, il est possible de faire compter ce résultat comme distinction de tir d'un degré supérieur.

Article 9

Mise au concours du challenge de bataillon par la maison Lipo Möbelposten AG. La compagnie l'ayant gagné trois fois le remporte définitivement.

Lu et approuvé :

cdt bat aide cdmt 21 :

cdt rempl bat aide cdmt 21 :

cdt tm cp 21/2 :

lt col Loosli B.

maj Ruffy Ph.

Cap Müller D.